

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Séance du 25 février 2022**

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 21 février 2022,

Vu l'avis de la Commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes du 10 février 2022,

#### **VIII. Approbation des subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) pour un montant de 23 800 €.**

VU l'article 12 de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 qui institue « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du Code de l'éducation) ;

VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui fixe au minimum à 30 % les montants de la CVEC consacrés par chaque université au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et au minimum à 15 % le financement de la médecine préventive (article D841-11 du Code de l'éducation) ;

VU la circulaire ministérielle n°2019-029 sur le suivi et la programmation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui précise notamment les conditions dans lesquelles celle-ci assure le financement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

La commission FSDIE est chargée d'examiner les différents projets déposés par les responsables associatifs étudiants de l'établissement. Les auditions des différents porteurs de projets se sont tenues le 10 février 2022. Il est porté à votre connaissance pour approbation les projets mentionnés dans le tableau en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'administration approuve les subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) pour un montant de 23 800 € telles que présentées dans le tableau en annexe.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
<b>Total :</b>	23

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	23
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	23
<b>Pour :</b>	23
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 28/02/2022

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

## Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans

Année universitaire 2021/2022 - Commission FSDIE du jeudi 10 février 2022

Associations étudiantes	Intitulés des projets	Subventions proposées par la commission
ASCUB (IUT Bourges)	Participation de plusieurs équipes aux championnats de France sportif des IUT 1er semestre 2022	3 000€
Association des étudiants Ivoiriens d'Orléans - AESIO	Journée culturelle et sportive ivoirienne campus de La Source - 25 juin 2022	2 000€
Bath'Art	Création de décors scénographiques pour des spectacles au théâtre Gérard-Philipe et au Bouillon	2 500€
BDE GMP (IUT Orléans)	Challenge endurance karting Mer - 3 mars 2022	2 400€
Bureau Des Sports - BDS Polytech	Saison sportive 2021-2022	3 000€
Corpo Droit	Visite de l'Assemblée nationale et du Panthéon Paris - 25 février 2022	900€
Infasso (IUT Orléans)	Compétition sportive - gymnase universitaire 26 mars 2022	500€
IUTiens de Châteauroux	Pratique du semi-marathon et compétitions 1er semestre 2022	700€
OS'MOSES (IAE - DEG)	Organisation de l'Orléans Vintage Festival - Place de Loire et jardin de la Charpenterie - 20 et 21 mai 2022	7 000€
Polytech Moto Club	Pratique du motocross - terrain de cross de Cléry Saint André année 2021-2022	1 800€
Total	10 projets	23 800€